

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV TRESOR

SICAV TRESOR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 avril 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -GAC- représenté par M. Chiheb GHANMI.

BILANS COMPARES AU 31-12-2019

DESIGNATION		NOTE	31/12/2019	31/12/2018
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	102 689 536,297	169 740 921,810
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		27 418 930,174	37 771 896,491
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		67 695 612,135	127 290 055,819
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		7 574 993,988	4 678 969,500
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	49 852 084,396	29 733 350,280
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		49 454 906,613	29 442 946,803
AC2-B	DISPONIBILITES		397 177,783	290 403,477
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	47 058,411	6 638,674
TOTAL ACTIF			152 588 679,104	199 480 910,764
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	68 127,257	88 824,439
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	70 315,045	81 846,010
TOTAL PASSIF			138 442,302	170 670,449
ACTIF NET			152 450 236,802	199 310 240,315
CP1	CAPITAL	CP1	145 026 489,657	191 204 234,487
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	7 423 747,145	8 106 005,828
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		1 359,200	661,114
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		9 023 965,558	10 619 818,640
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-1 601 577,613	-2 514 473,926
ACTIF NET			152 450 236,802	199 310 240,315
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			152 588 679,104	199 480 910,764

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2019

DESIGNATION		NOTE	31/12/2019	31/12/2018
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	6 302 638,568	8 474 389,396
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		2 017 748,980	2 329 865,120
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		4 007 401,806	5 947 920,976
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		277 487,782	196 603,300
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	3 883 706,829	3 777 349,386
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		212 769,529	55 336,997
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		2 358 084,588	3 722 012,389
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		1 312 852,712	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			10 186 345,397	12 251 738,782
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-916 442,931	-1 299 588,597
REVENU NET DES PLACEMENTS			9 269 902,466	10 952 150,185
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-245 936,908	-332 331,545
RESULTAT D'EXPLOITATION			9 023 965,558	10 619 818,640
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 601 577,613	-2 514 473,926
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			7 422 387,945	8 105 344,714
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1 601 577,613	2 514 473,926
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		2 882 024,459	-517 344,064
PR4-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		-2 707 489,453	254 756,953
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	-2 668,131
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			9 198 500,564	10 354 563,398

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2019

DESIGNATION		31/12/2019	31/12/2018
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATINS D'EXPLOITATION	9 198 500,564	10 354 563,398
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	9 023 965,558	10 619 818,640
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	2 882 024,459	-517 344,064
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-2 707 489,453	254 756,953
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0,000	-2 668,131
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-7 805 962,203	-9 802 158,080
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-48 252 541,874	-95 456 480,372
	SOUSCRIPTIONS	288 607 547,237	316 899 675,068
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	283 443 000,000	311 856 200,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	-5 070 544,911	-5 436 262,019
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	3 327 333,568	4 068 950,687
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (S)	6 907 758,580	6 410 786,400
	RACHATS	-336 860 089,111	-412 356 155,440
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-330 616 700,000	-406 092 700,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	5 891 965,075	7 098 511,114
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-3 626 017,993	-4 436 706,228
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (R)	-8 509 336,193	-8 925 260,326
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-46 860 003,513	-94 904 075,054
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	199 310 240,315	294 214 315,369
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	152 450 236,802	199 310 240,315
AN5	NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 946 724	2 889 089
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	1 474 987	1 946 724
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	102,382	101,836
B-	FIN DE L'EXERCICE	103,357	102,382
AN6	TAUX DE RENDEMENT	5,02%	3,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA

PERIODE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV TRESOR ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31.12.2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

3-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2019, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC-1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% de l'Actif Net
AC1-A. Obligations de sociétés		26,538,710.654	27,418,930.174	17.99
AMEN BANK 2009 A	30,000	999,000.000	1,010,064.000	0.66
AMEN BANK 2009 B	30,000	999,000.000	1,016,352.000	0.67
AMEN BANK 2010 SUB	50,000	1,998,500.000	2,044,380.000	1.34
AMEN BANK 2011/1 SUB	30,000	600,000.000	607,752.000	0.40
AMEN BANK2008	10,000	450,000.000	465,488.000	0.31
ATB 2007/1(20 ANS)	20,000	800,000.000	836,480.000	0.55
ATB 2007/1(25 ANS)	31,000	1,611,636.000	1,687,077.600	1.11
ATB 2009/B1	5,000	250,000.000	257,040.000	0.17
ATB SUB 2017 A	22,000	2,200,000.000	2,336,752.000	1.53
ATL 2013/1	10,000	200,000.000	207,552.000	0.14
ATL 2014/3	20,000	400,000.000	421,728.000	0.28
ATL 2015/1	10,000	600,000.000	617,704.000	0.41
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	600,000.000	625,984.000	0.41
BH 2009	70,000	2,688,000.000	2,688,504.000	1.76
BH 2013/1	10,000	142,000.000	145,944.000	0.10
BNA 2009	10,000	333,000.000	343,576.000	0.23
BTE 2010	15,000	150,000.000	152,916.000	0.10
BTK 2009	50,000	1,998,546.154	2,113,426.154	1.39
CIL 2014/2	10,000	200,000.000	211,192.000	0.14
CIL 2015/1	15,000	300,000.000	310,032.000	0.20
CIL 2017/1	30,000	1,800,000.000	1,856,208.000	1.22
HL 2013/2B	10,000	400,000.000	419,784.000	0.28
HL 2014/1	10,000	400,000.000	404,296.000	0.27
STB 2008/1	50,000	2,800,000.000	2,937,000.000	1.93
STB 2008/2	2,200	87,028.500	90,754.420	0.06
STB 2010/1	10,000	100,000.000	105,208.000	0.07
UIB 2009/1B	40,000	1,332,000.000	1,358,912.000	0.89
UIB 2009/1C	30,000	1,500,000.000	1,532,232.000	1.01
UIB 2011/1A	30,000	600,000.000	614,592.000	0.40
AC1-B. Emprunts d'Etat		65,264,328.700	67,695,612.135	44.41
Bons du Trésor Assimilables		65,264,328.700	66,766,171.951	43.80
BTA 5.50% 02/2020	360	347,580.000	361,597.315	0.24
BTA 5.50% 10/2020	10,500	10,104,050.000	10,204,044.519	6.69
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	34,700	33,103,800.000	33,700,069.589	22.11
BTA 6,3% 03/2026	4,800	4,295,520.000	4,491,707.178	2.95
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	16,611	17,413,378.700	18,008,753.350	11.81
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			929,440.184	0.61
AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)		7,433,376.780	7,574,993.988	4.97
FCP HELION MONEO	1,700	173,857.016	179,603.300	0.12
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42,500	4,436,731.362	4,515,115.000	2.96
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	22,361	2,822,788.402	2,880,275.688	1.89
Total portefeuille titres		99,236,416.134	102,689,536.297	67.36

Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV TRESOR :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV TRESOR, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2018	166,931,245.491	4,620,643.386	-1,810,967.067	169,740,921.810	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	0.000			0.000	
Emprunts d'Etat (BTA)	156,653,821.400			156,653,821.400	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	10,078,543.500			10,078,543.500	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des emprunts d'Etat (BTA)	-152,358,301.400			-152,358,301.400	-2,773,976.400
Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-64,654,989.000			-64,654,989.000	
Cessions des autres valeurs (Titres OPCVM)	-7,255,755.098			-7,255,755.098	64,951.925
Remboursement Emprunt National	-40,172.009			-40,172.009	
Remboursement / Emprunts de sociétés	-10,117,976.750			-10,117,976.750	3,211.241
* Variation des plus ou moins-values latente			2,882,024.459	2,882,024.459	
* Variations des intérêts courus		-2,238,580.615		-2,238,580.615	
Solde au 31 décembre 2019	99,236,416.134	2,382,062.771	1,071,057.392	102,689,536.297	-2,705,813.234

PR-1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **6,302,638.568 Dinars** au 31.12.2019, contre **8,474,389.396 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Revenus du portefeuille-titres	31.12.2019	31.12.2018
Revenus des obligations de sociétés	2,017,748.980	2,329,865.120
· Intérêts courus	880,219.520	1,088,654.400
· Intérêts échus	1,137,529.460	1,241,210.720
Revenus des Emprunts d'Etat	4,007,401.806	5,947,920.976
· Intérêts courus	1,501,843.251	3,505,434.299
· Intérêts échus	2,505,558.555	2,442,486.677
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	277,487.782	196,603.300
· Dividendes	277,487.782	196,603.300
TOTAL	6,302,638.568	8,474,389.396

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités.

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019, à **49,454,906.613 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Certificats de Dépôt, en Dépôt à Terme et en bons du trésor à court terme et se détaillant comme suit :

AC2-A-1 Certificat de Dépôt :

Désignation	Emetteur	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an	BIAT			20,458,875.606	20,480,722.861	13.43
CDP 10J-01/01/2020	BIAT	9.05	2	997,993.932	1,000,000.000	0.66
CDP 10J-02/01/2020	BIAT	9.05	3	1,496,990.898	1,499,698.409	0.98
CDP 10J-03/01/2020	BIAT	9.05	8	3,991,975.728	3,998,391.920	2.62
CDP 10J-04/01/2020	BIAT	9.05	2	997,993.932	999,397.122	0.66
CDP 10J-05/01/2020	BIAT	9.05	3	1,496,990.898	1,498,794.546	0.98
CDP 10J-06/01/2020	BIAT	9.05	2	997,993.932	998,995.707	0.66
CDP 10J-07/01/2020	BIAT	9.05	8	3,991,975.728	3,995,180.603	2.62
CDP 10J-08/01/2020	BIAT	9.05	9	4,490,972.694	4,493,676.128	2.95
CDP 10J-09/01/2020	BIAT	9.05	2	997,993.932	998,394.340	0.65
CDP 10J-10/01/2020	BIAT	9.05	2	997,993.932	998,194.086	0.65

AC2-A-2 Bons du trésor à court terme:

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% Actif net
BTC 52S-11/02/2020	7.680	30	27,838.266	29,359.553	0.02
BTC 52S-11/02/2020	7.670	970	914,105.257	952,101.176	0.62
BTC 52S-31/03/2020	8.14	2,776	2,562,221.084	2,688,952.278	1.76
BTC 52S-30/06/2020	8.40	1,000	921,517.432	951,885.922	0.62
Total		4,776	4,425,682.039	4,622,298.929	3.03

AC2-A-3 Dépôts à Terme:

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme		BIAT		24,000,000.000	24,351,884.823	15.97
DAT 92J-02/01/2020	8.82	BIAT	1	2,000,000.000	2,035,183.342	1.33
DAT 92J-03/01/2020	8.82	BIAT	1	3,000,000.000	3,052,195.069	2.00
DAT 94J-06/01/2020	8.82	BIAT	1	3,000,000.000	3,051,615.123	2.00
DAT 92J-08/01/2020	8.82	BIAT	1	2,000,000.000	2,032,863.562	1.33
DAT 93J-09/01/2020	8.82	BIAT	1	1,500,000.000	1,524,647.671	1.00
DAT 92J-10/01/2020	8.82	BIAT	1	2,000,000.000	2,032,090.302	1.33
DAT 95J-13/01/2020	8.82	BIAT	1	1,500,000.000	1,524,067.726	1.00
DAT 96J-15/01/2020	8.82	BIAT	1	1,000,000.000	1,015,851.836	0.67
DAT 94J-20/01/2020	8.82	BIAT	1	2,000,000.000	2,028,997.260	1.33
DAT 95J-21/01/2020	8.82	BIAT	1	1,000,000.000	1,014,498.630	0.67
DAT 92J-19/02/2020	8.81	BIAT	1	1,500,000.000	1,512,454.685	0.99
DAT 92J-21/02/2020	8.81	BIAT	1	2,000,000.000	2,015,833.863	1.32
DAT 94J-24/02/2020	8.81	BIAT	1	1,500,000.000	1,511,585.754	0.99

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019, à **397,177.783 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Notes sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2019 à **47,058.411 Dinars** et représentent la retenue à la source sur les achats de bons du trésor assimilables (BTA).

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2019 à **3,883,706.829** Dinars, contre **3,777,349.386** Dinars au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Revenus des placements monétaires	Montant au 31.12.2019	Montant au 31.12.2018
Revenus des Bons du Trésor à court terme	212,769.529	55,336.997
· Intérêts courus	196,616.890	11,684.570
· Intérêts échus	16,152.639	43,652.427
Revenus des Certificats de Dépôt	2,358,084.588	3,722,012.389
· Intérêts courus	21,847.255	33,602.846
· Intérêts échus	2,336,237.333	3,688,409.543
Revenus des autres placements (Dépôt à Terme)	1,312,852.712	0.000
· Intérêts courus	351,884.823	0.000
· Intérêts échus	960,967.889	0.000
TOTAL	3,883,706.829	3,777,349.386

PA-Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à **138,442.302 Dinars**, contre **170,670.449 Dinars** au 31.12.2018 et s'analysent comme suit :

	PASSIF	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
PA1	Opérateurs créditeurs	68,127.257	88,824.439
PA 2	Autres créditeurs divers	70,315.045	81,846.010
	TOTAL	138,442.302	170,670.449

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2019, à **68,127.257 Dinars** contre **88,824.439 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Gestionnaire	27,250.903	35,529.775
Dépositaire	13,625.451	17,764.889
Distributeurs	27,250.903	35,529.775
Total	68,127.257	88,824.439

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31.12.2019, à **70,315.045 Dinars** contre **81,846.010 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Etat, impôts et taxes	11,828.506	15,835.255
Redevance CMF	13,625.309	17,764.547
Provision pour charges à payer	10,757.173	14,456.022
Rémunération CAC	27,195.917	27,366.352
Jetons de présence	5,999.448	5,999.578
Dividendes à payer des exercices antérieurs	908.692	424.256
Total	70,315.045	81,846.010

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2019 à **916,442.931 Dinars** contre **1,299,588.597 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	366,577.166	519,835.432
Rémunération du dépositaire	183,288.599	259,917.733
Rémunération des distributeurs	366,577.166	519,835.432
Total	916,442.931	1,299,588.597

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2019 à **245,936.908 Dinars**, contre **332,331.545 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance CMF	183,286.503	259,913.110
Impôts et Taxes	25,327.121	30,531.044
Rémunération CAC	26,950.165	27,531.585
Jetons de présence	5,999.870	5,999.870
Contribution sociale de solidarité	200.000	0.000
Publicité et Publications	3,259.513	7,913.277(*)
Charges Diverses	913.736	442.659(*)
Total	245,936.908	332,331.545

(*)Retraité pour le besoin de la comparaison

CP1 Note sur le capital :

	2019	2018
Capital 01/01 (en nominal)		
· Montant	: 194,672,400.000 Dinars	: 288,908,900.000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 1,946,724	: 2,889,089
· Nombre d'actionnaires	: 3,595	: 3,292
Souscriptions réalisées (en nominal)		
· Montant	: 283,443,000.000 Dinars	: 311,856,200.000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 2,834,430	: 3,118,562
Rachats effectués (en nominal)		
· Montant	: 330,616,700.000 Dinars	: 406,092,700.000 Dinars
· Nombre de titres rachetés	: 3,306,167	: 4,060,927
Capital 31/12	: 145,026,489.657 Dinars	: 191,204,234.487 Dinars
· Montant en nominal	: 147,498,700.000 Dinars	: 194,672,400.000 Dinars
· Sommes non distribuables (*)	: -2,472,210.343 Dinars	-3,468,165.513 Dinars
· Nombre de titres	: 1,474,987	: 1,946,724
· Nombre d'actionnaires	: 3,003	: 3,595

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **-2,472,210.343 Dinars** au 31.12.2019, contre **-3,468,165.513 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

	31.12.2019	31.12.2018
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-3,468,165.513	-4,865,159.366
1- Résultat non distribuable de l'exercice	174,535.006	-265,255.242
• Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	2,882,024.459	-517,344.064
• +/- values réalisées sur cession de titres.	-2,707,489.453	254,756.953
• Frais de négociation de titres	0.000	-2,668.131
2- Régularisation des sommes non distribuables	821,420.164	1,662,249.095
• Aux émissions	-5,070,544.911	-5,436,262.019
• Aux rachats	5,891,965.075	7,098,511.114
Total sommes non distribuables	-2,472,210.343	-3,468,165.513

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2019 se détaille ainsi :

	31.12.2019	31.12.2018
- Résultat distribuable de l'exercice	9,023,965.558	10,619,818.640
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-1,601,577.613	-2,514,473.926
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	1,359.200	661.114
SOMMES DISTRIBUABLES	7,423,747.145	8,106,005.828

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
• Revenus des placements	6.906	6.294	5.099	5.120	5.797
• Charges de gestion des placements	-0.621	-0.668	-0.577	-0.585	-0.657
• Revenus net des placements	6.285	5.626	4.522	4.535	5.140
• Autres charges d'exploitation	-0.167	-0.171	-0.526	-0.142	-0.155
• Résultat d'exploitation	6.118	5.455	3.996	4.393	4.985
• Régularisation du résultat d'exploitation	-1.086	-1.292	-0.476	-0.558	-1.097
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	5.032	4.164	3.519	3.835	3.887
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1.086	1.292	0.476	0.558	1.097
• Variation des +/- values potentielles/titres	1.954	-0.266	0.549	-0.103	-0.412
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-1.836	0.131	-0.789	-0.191	0.119
• Frais de négociation des titres	0.000	-0.001	0.000	0.000	-0.001
• Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0.118	-0.136	-0.240	-0.294	-0.294
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6.236	5.319	3.756	4.099	4.691
• Résultat non distribuable de l'exercice	0.118	-0.136	-0.240	-0.294	-0.294
• Régularisation du résultat non distribuable	-0.013	0.039	0.032	0.036	0.054
• Sommes non distribuables de l'exercice	0.105	-0.097	-0.208	-0.258	-0.239
• Distribution des dividendes	4.163	3.520	3.835	3.887	3.984
Valeur liquidative	103.357	102.382	101.836	102.360	102.670

5-2 Ratios de gestion des placements	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.500%	0.500%	0.500%	0.500%	0.500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0.134%	0.128%	0.456%	0.121%	0.118%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4.923%	4.086%	3.461%	3.753%	3.791% (*)
Actif net moyen	183,285,978.902	259,912,379.196	333,531,039.545	395,720,794.695	524,407,334.390

(*) Retraité pour le besoin de la comparaison

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV TRESOR », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV TRESOR » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons

acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en titres émis ou garantie par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » représentent 13,42% de l'actif total au 31 Décembre 2019, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 18 février 2020

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société SICAV TRESOR, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2019

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2019.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2019

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2019 :

- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » pour la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable. En rémunération des services de gestion, la « BIAT ASSETS MANAGEMENT » perçoit une rémunération annuelle de 0,20% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2019 est de 366.577 dinars.
- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention de dépôt avec la « BIAT ». rémunération des services de dépôt, la « BIAT » perçoit une rémunération annuelle de 0,10% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2019 est de 183.289 dinars.
- Votre société a conclu une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » avec les sociétés « BIAT CAPITAL », « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT ». En rémunération des services de distribution, la « BIAT CAPITAL », la « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT » perçoivent une quote-part de la commission de distribution de 0,20% TTC l'an, prélevée sur l'actif net de la SICAV TRESOR et ce au prorata de la distribution. La commission TTC facturée en 2019 est de 366.577 Dinars, détaillée comme suit :

Société	Commission TTC en Dinars
BIAT	311 563
BIAT ASSET MANAGEMENT	43 265
BIAT CAPITAL	11 749
Total	366 577

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence pris en charge au titre de l'exercice 2019 totalisent un montant brut de 6.000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 18 février 2020

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI